

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2014

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

17 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal, GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Absente excusée : Mme Alexandra CAGNA ayant donné pouvoir à Mme Aline KUTTER

Secrétaire de séance : M. Laurent MURAT

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Mise en place d'un site classé, accord de principe*
- 2) *Destination des coupes, exercice 2015 (coupe N°2)*
- 3) *Destination des coupes, exercice 2015 (coupe N°4)*
- 4) *Destination des coupes, exercice 2015 (coupe N°P 36p)*
- 5) *Tarifs salle et caveau Pierre Gourillon*
Opération Eco Village avenir (reportée en questions diverses)

1) **Mise en place d'un site classé, accord de principe**

Mme RUVILLY, Inspecteur des sites et chargée de mission paysages à la direction régionale de l'écologie a présenté aux élus le projet de la mise en place d'un site classé.

Plusieurs questions se posent quant à la position de principe en faveur de la mise en place d'un site classé sur le territoire de notre commune.

Ce dossier prévoit de nombreuses actions visant toutes à trouver un équilibre entre le développement économique du site et sa préservation paysagère.

Certaines actions seront mises en œuvre par les acteurs locaux, propriétaires, viticulteurs, d'autres relèvent de la compétence des services de l'Etat.

Une délégation d'inspecteurs de l'UNESCO se déplacera à l'automne 2014 afin d'apprécier la pertinence du dossier de candidature.

Après le départ de cet inspecteur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à raison de **16 voix pour** Mme C. GAUTHRAY MM. A. GEROME, E. DURIGON, Mme M.C DURAND, M. L. MURAT, Mme J. BAZOT-BOUDOT, MM. G. RAVAUT, P. JACQUELIN, Mme A. MARCHETTO, MM. P. HENNINGER, P. MINGUET, J. FOL, Mmes A. CAGNA, A. KUTTER, F. GAGNEUR, S. MENDOWSKI, **et 3 abstentions** M. V. LUCOTTE, P.F. MALDANT et Mme C. GARREAU émet **un avis favorable** sur une position de principe en faveur de la mise en place d'un site classé.

2) Destination des coupes, exercice 2015 (coupe n° 2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité la destination de la coupe réglée n°2 (coupe de préparation) de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015.

Le prix du stère est fixé à 4.60 € TTC.

3) Destination des coupes, exercice 2015 (coupe n°4)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité la destination de la coupe réglée n°4 (coupe d'amélioration) de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015.

Le prix du stère est fixé à 4.60 € TTC.

4) Destination des coupes, exercice 2015 (coupe P 36p)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité la destination de la coupe réglée n°36 (1/4 sud-est sur 3.3 ha, coupe de régénération définitive) de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015.

Le prix du stère est fixé à 4.60 € TTC.

5) Tarifs salle et caveau Pierre Gourillon

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif de location de la salle des fêtes peut être révisé chaque année pour l'année suivante. Il convient donc de fixer les tarifs de location applicables à compter du 1^{er} janvier 2015, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs suivants :

SALLE	WEEK-END		SEMAINE (du mardi au jeudi)
	Particuliers	Associations	Particuliers et Associations
Salle seule (120 verres ballon + 50 verres ordinaires au bar + 8 panières)	276 €	196 €	196 €
Salle + cuisine (120 verres ballon + 50 verres ordinaires au bar + 120 couverts)	372 €	260 €	260 €

Couverts supplémentaires à la salle = 13 € les 12 couverts
(complets ou partiels)

CAVEAU (avec office traiteur et 60 couverts)	WEEK-END		1 jour semaine Particuliers	1 jour semaine Association
	Particuliers	Associations		
	117 €	95 €	104 €	95 €

CHARGES		
SALLE "PIERRE GOURILLON"	CAVEAU "PIERRE GOURILLON"	
TOUTE L'ANNÉE	HIVER	ETE
59 € <i>le week-end</i>	37 € <i>le week-end</i>	19 € <i>le week-end</i>
31 € <i>la journée</i>	19 € <i>la journée</i>	12 € <i>la journée</i>

Eté du 01/04 au 30/09 Hiver 01/10 au 31/03

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'historique du dossier Eco Village Avenir.

Il précise que le scénario de l'étude préalable d'aide à la décision pour l'ensemble des projets potentiels de la commune, réalisée par le cabinet l'Atelier du Triangle dans le cadre de cette opération, présente des pistes d'aménagement pour la réhabilitation de bâtiment en logements locatifs et d'aménagements publics.

Le Conseil Régional de Bourgogne, au titre de cette opération, apporte une aide financière aux communes.

La Commune de LADOIX-SERRIGNY ayant déjà bénéficié du dispositif « cœur de villages » en 2006 ne peut pas prétendre au dispositif Eco Village Avenir mais à celui de Village Avenir. L'aide est de 20 % plafonnée à 20 000 € par logement, elle est portée à 30 % et plafonnée à 30 000 € si le logement est conventionné social. Une majoration de 10 % est appliquée si le niveau BBC rénovation est atteint.

Pour solliciter cette subvention, un avant-projet détaillé devra être réalisé par un maître d'œuvre ainsi qu'un calcul thermique réalisé par un thermicien.

M. DURIGON, adjoint aux travaux, précise qu'il réunira prochainement la commission travaux.

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens suivants :

- Le 16 juillet 2014 pour le 34 rue de Serrigny,
- Le 8 septembre 2014 pour la Rue de l'Ouvrée
- Le 15 septembre 2014 pour la Rue des Barrigards (Rebresse).

Les devis suivants ont été signés :

- Août 2014 Le Bien Public : 379.10 € Annonces légales révision du PLU
- Août 2014 Le Journal du Palais : 332.36 € Annonces légales révision du PLU
- Août 2014 M. Gaudillat : 1 144.44 € Installation parafoudre Eglise
- Août 2014 Sarl Prêtre : 6 700 € Mise en conformité Paratonnerre
- Août 2014 Groupe P. Le Goff : 192.52 € chariot ménage maison des associations

M. et Mme Laurent MURAT représenteront le conseil municipal à l'occasion du banquet des cheveux blancs qui aura lieu le 5 octobre prochain.

Le conseil municipal est informé qu'un apiculteur souhaite acquérir la parcelle ZC 78 (830 m²) au prix de 600 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion du Téléthon. Une réunion est programmée le 10 octobre prochain. M. MURAT invite tous les conseillers municipaux qui souhaitent participer. Il précise que les recettes du spectacle « les lavandières » organisé les 27 et 28 septembre prochains seront reversées au Téléthon.

Dans le cadre de sa commission « vie associative et culturelle », M. MURAT a lancé l'idée d'organiser la fête de la gastronomie. Deux restaurants ladoisiens (La Buissonnière et La Gremelle) ont accepté d'accueillir une trentaine d'élèves du primaire les 27 et 28 septembre prochains.

M. le Maire rappelle aux grands électeurs désignés en juin dernier la date des sénatoriales.

M. MURAT en charge de la commission « Jeunesse et Sports » donne le compte-rendu d'une réunion de cette commission, elle portait sur le règlement intérieur du terrain multisports.

Il informe le conseil que la commission jumelage se réunira le 29 septembre prochain, que celle de la vie associative se déroulera le 1^{er} octobre 2014.

Mme DURAND réunira la commission environnement le 9 octobre 2014, l'ordre du jour portera entre autre sur les maisons fleuries.

Elle informe les élus que le remodelage autour du terrain multisports est terminé, que l'abattage des marronniers (malades) et l'élagage des arbres au stade des Lauchères s'effectueront le 6 octobre prochain.

La commission DICRIM travaillera sur le dossier Plan communal de Sauvegarde le 6 octobre prochain.

M. Fol, délégué des rivières, intervient sur le problème de la cunette qui régule le niveau d'eau de la Lauve. Elle a un écoulement permanent, ce qui n'est pas normal. Jérôme FOL rencontrera, avec Marie-Claude DURAND, le 25 septembre 2014, Mme CHABANEL, technicienne des rivières. Ils constateront ensemble les barrages « sauvages » posés par les riverains. Ce sera l'occasion d'une première prise de contact, et de connaître la procédure règlementaire à suivre.

Mme DURAND et M. MURAT souhaitent mettre en place un groupe de travail « sport et nature » composé d'élus (adjoints et conseillers municipaux) afin de mettre en place un projet en zone des Lauchères, aménagement d'un parcours santé, BMX, skatepark, arboretum. Ce projet pourrait être inscrit au budget 2015. En plus des adjoints, sont intéressés par ce groupe de travail : P. François MALDANT, Aline KUTTER, Sabrina MENDOWSKI, Agnès MARCHETTO et Corinne GARREAU.

M. GEROME donne le compte-rendu de la réunion de la commission voirie du 18 septembre dernier. Il remercie les personnes qui préviennent la mairie de toutes les incivilités commises ces dernières semaines.

Il fait le point sur les travaux de l'Avenue du Champ de Foire qui semblent bien se dérouler malgré quelques différends avec des riverains.

M. FOL souhaite donner son avis personnel sur les travaux de cette rue. Il rappelle que lors de la présentation aux riverains du projet d'aménagement de cette voie, il avait entendu certains élus dire que certains aménagements pouvaient être faits, par

principe il aurait souhaité que l'engagement pris fin avril soit respecté. Il préconise que lors des prochaines réunions avec des riverains, rien ne soit engagé verbalement.

M. le Maire intervient et rappelle qu'il a dit aux riverains qu'il ne fallait pas inverser les rôles, à savoir qu'ils occupent le domaine public sans permission. En conséquence, les plates-bandes seront retirées et des aménagements paysagers seront réalisés et entretenus par la commune.

M. GEROME parle d'une mise en place d'un protocole d'hiver en cas de déneigement (organisation des employés municipaux). Il informe les élus que M. JACQUELIN, conseiller municipal, a travaillé sur le dossier de remplacement d'un véhicule pour le service technique.

M. GEROME informe les élus qu'un inventaire de tout l'atelier municipal est en cours et que pour la saison 2015, en ce qui concerne l'embauche d'un saisonnier, il souhaite travailler différemment.

Mme GAUTHRAY a demandé que soit réunis les élus de la commission gestion du personnel. En effet, suite aux rythmes scolaires il a fallu mettre en place de nouveaux horaires pour le personnel des écoles. Deux réunions ont été nécessaires. Elle fait part aux élus de quelques problèmes de transports scolaires rencontrés ces dernières semaines.

Elle a également organisé une commission « gestion salle des fêtes », les membres ont proposé de laisser libre à la location la salle et le caveau Pierre Gourillon tous les mois de juillet, août et septembre. Les particuliers pourront ainsi réserver ces salles, un an voire deux à trois ans à l'avance. Un règlement d'utilisation de la maison des associations est également à l'étude. Elle informe les élus qu'une commission bibliothèque aura lieu le 2 octobre prochain, le CCAS se réunira le 8 octobre.

M. le Maire informe que la rentrée scolaire s'est relativement bien passée, il n'a pas eu de mauvais retours suite à la mise en place des nouveaux rythmes. Il précise qu'il y a davantage de problèmes avec les transports (circuit maternelle, Chorey, Corcelles et Nevelles)

M. DURIGON fait part de l'avancement des travaux d'électrification au hameau de Buisson, une modification d'un branchement chez un riverain est tout de même prévu. Les enduits sur les trottoirs donnant sur la RD 974 sont terminés.

Il précise, que contrairement à ce qu'il y a d'inscrit dans le compte-rendu du bureau municipal, les comptes rendus de réunions de chantier (SICECO à BUISSON) sont bien transmis à la mairie et non directement à son domicile.

Il informe le conseil municipal que VEOLIA doit procéder à une recherche de fuite sur une canalisation rue de la Forêt au hameau de Buisson.

M. MINGUET informe les élus de l'avancement de la commission « développement économique et numérique du territoire », ils ont travaillé sur le cahier des charges. Mme BAZOT est surprise de ne pas avoir été conviée à ces réunions de travail, le secrétariat vérifiera l'envoi des convocations.

M. MINGUET souhaite faire un courrier au sujet de la réception d'internet sur le hameau de Corcelles. Lors des précédents mandats, des courriers avaient été déjà rédigés, une copie du dossier sera remise à M. MINGUET pour étude.

Mme GAGNEUR en charge de la commission bulletin municipal informe le conseil que le prochain bulletin municipal sortira début octobre.

M. le Maire informe les élus qu'au mois de décembre ils seront sollicités pour la distribution des sacs poubelles et pour la distribution des cartes de vœux à la population.

M. le Maire souhaite recueillir l'avis des conseillers sur l'éventualité de vendre une maison communale. Une majorité d'élus semble favorable à cette vente.

Un tour de table est fait, à cette occasion, Agnès MARCHETTO informe le Maire de nouveaux problèmes de stationnement sur le hameau de Corcelles.

La séance est levée à 23 h 10.